

# Transition ORP - CMS

## Identification public-cible



1

- ▶ Fin de droit prochaine (à moins de trois mois avant la fin des IC) ou fin de droit
- ▶ Personnes inaptes au placement
- ▶ Personnes en PQF durant les 3 premiers mois

## Questionnement par le CORP sur la situation économique et sociale

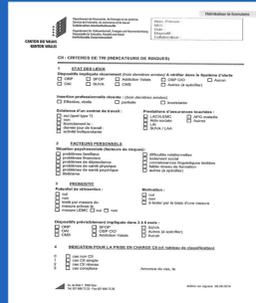


2

- ▶ Avenir de la situation ?
- ▶ Déjà connu par les services sociaux ?
- ▶ [www.cii-iz-alert.ch](http://www.cii-iz-alert.ch)



## Evaluation du niveau CII par la grille critère de tri



3

- ▶ Si la situation est complexe, la diriger vers le bureau CII
- ▶ En cas de doute, se référer au répondant CII

## Evaluation de la possibilité de mesures LEMC



4

- ▶ Art. 19 LEMC

## Annonce au CMS sur une base volontaire



5

- ▶ Si l'assuré refuse, la grille est consignée dans la GED
- ▶ Si l'assuré accepte, la grille et la procuration sont transmises par mail aux CMS ou l'AS si connu et aux répondants CII du CMS et de l'ORP
- ▶ Organisation si nécessaire d'un réseau par le CORP

## Assurer un suivi coordonné de la situation



6

- ▶ Définition des rôles de chacun; leadership; informations; etc...

Suivi coordonné



